



CORPS DES JUGES DU STUD-BOOK SELLE FRANÇAIS

Règlement

DÉFINITION ET FONCTIONNEMENT

SOMMAIRE

I- CONDITIONS D'ADMISSION- TENUE - ÉTHIQUE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- a) CONDITIONS D'ADMISSION
- b) ÉTHIQUE & « ESPRIT » DU CORPS DES JUGES
- c) TENUE SELLE FRANÇAIS
- d) DÉFRAIEMENTS ET PRISES EN CHARGE
- e) LIMITE D'ÂGE
- f) PERTE DU STATUT DE JUGE ET SANCTIONS

II- ORGANISATION & ANIMATION DU CORPS DES JUGES SELLE FRANÇAIS

- a) ORGANIGRAMME DU CORPS DES JUGES SELLE FRANÇAIS
 - Juges nationaux
 - Juges régionaux
 - Juges départementaux
 - Stagiaires
- b) STRUCTURATION DU CORPS DES JUGES SELLE FRANÇAIS
 - Président des Juges
 - Bureau des juges
 - Coordinateur régional
 - Commission « jurys et formations de juges »
 - Chargé de missions

III. ORGANISATION DES JURYS SELLE FRANÇAIS

IV. FORMATIONS - EXAMENS ET COMPAGNONNAGE

- a) LES FORMATEURS SELLE FRANÇAIS
- b) LA FORMATION DES JUGES SF
- c) LE COMPAGNONNAGE
- d) RÉUNIONS D'INFORMATIONS & SÉMINAIRES
 - Réunions d'informations
 - Séminaire des juges
- e) ACCÈS AU CORPS DES JUGES, PASSAGE DE NIVEAU & TEST D'ÉVALUATION
 - Devenir Stagiaire
 - De juge stagiaire à juge départemental
 - De juge départemental à juge régional
 - De juge régional à juge national
- f) V.A.E. ET HABILITATION A EXPERTISER
 - VAE : la validation des acquis de l'expérience
 - Habilitation à expertiser

V. ÉCHANGES INTERNATIONAUX & EQUIVALENCES

- a) ÉCHANGES INTER-STUD-BOOKS EN FRANCE
- b) JUGES SF/SHF
- c) ÉQUIVALENCES
- d) ÉCHANGES INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS
- e) YOUNG BREEDERS

PRÉAMBULE

Les juges Selle Français représentent l'Association du STUD-BOOK SELLE FRANÇAIS, appelée ici Stud-Book ou SBSF, lors des concours d'élevage (0 à 3 ans), de valorisation (de 4 à 6 ans) ou d'approbation des étalons. Ils sont les garants du standard de la race, du cadre technique, de la caractérisation et de la sélection selon les règles données par le SBSF en qualité d'Organisme de Sélection du Selle Français.

Les juges sont les premiers représentants de la race, et ils en sont aussi les ambassadeurs.

Ils sont liés dans leurs fonctions au CONSEIL D'ADMINISTRATION du SBSF ; ils sont en charge de la sélection et caractérisation des chevaux.

Le Corps des Juges œuvre en relation étroite avec les Associations Régionales des Eleveurs SF, qui sont les organisateurs délégués par le SBSF pour l'organisation des concours de son programme d'élevage.

Le jugement des concours de modèle, allures et aptitude à l'obstacle, dont découle la caractérisation, contribue à l'orientation de la race SF pour son adaptation à la demande du marché. Il consiste :

- D'une part en une évaluation qualitative de la conformité des angles, longueur des segments, musculature, expression des chevaux par rapport à un standard idéal en fonction d'une utilisation déterminée
- Et d'autre part en l'appréciation de la locomotion et du mécanisme du franchissement d'obstacles.

Cette évaluation humaine suppose, chez ceux qui en sont chargés, une bonne formation de base, une grande expérience et une pratique régulière. Par ailleurs, l'effectif du Corps des Juges doit être adapté au nombre de concours et d'animaux à juger, tout en veillant au renouvellement des générations (la formation basée sur la pratique étant longue).

RÈGLEMENT

I. CONDITIONS D'ADMISSION- TENUE - ÉTHIQUE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

a) CONDITIONS D'ADMISSION

Les membres du corps des juges doivent être adhérents au stud-book SF pour l'année en cours. L'adhésion peut être nominative ou au nom de l'Élevage.

L'adhésion SF s'élève à 50€.

Les A.R.E. déterminent si elles souhaitent imposer l'adhésion à leur association régionale aux juges SF de leur région.

Des dispositions particulières peuvent être établies avec des organismes ou A.R.E. qui souhaiteraient prendre partiellement ou en totalité la cotisation de certains de leurs membres.

Pour être admis à postuler en qualité de Stagiaire, plusieurs conditions cumulatives doivent être remplies :

- Être adhérent au SBSF depuis 2 ans révolus, continus, à jour de ses cotisations, sans arriérés de paiements ou litiges de plus de 6 mois
- Être adhérent d'une Association Régionale d'Eleveurs (ARE), de préférence dans la région de son domicile Les adhésions peuvent être nominatives ou au nom de l'élevage.
- Déposer son dossier de candidature auprès du Coordinateur de sa région, informer son ARE et le Stud Book Selle Français.

Le dossier est constitué d'une lettre de motivation.

Le dossier peut être parrainé par un membre du Corps de Juges et/ ou une ARE.

Le Juge Stagiaire intègre le Corps des Juges à l'issue de son parcours de formation initiale, S'il est admis et nommé Juge Départemental.

En sa qualité d'adhérent, le stagiaire ou confirmé peut être candidat ou élu à une fonction élective au sein du SBSF ou d'une ARE. Il peut alors, s'il le souhaite, surseoir à sa fonction de juge mais conserve son statut de membre du Corps des Juges.

b) ÉTHIQUE & « ESPRIT » DU CORPS DES JUGES

Les membres du corps de juges SF officient sur les concours de sélection de la race. A ce titre ils sont représentatifs de celle-ci et doivent en assumer les fonctions morales, éthiques, collégiales et solidaires.

Le jury, dans son intégralité, devra être présent lors du rappel des concurrents et répondre si besoin aux interrogations de manière constructive et collective. Un juge ne devra jamais répondre individuellement. Le résultat du jugement est collégial et le juge doit s'abstenir de donner son appréciation personnelle.

Le Corps des Juges SF inclut des valeurs de solidarité de tous les instants, de grande amitié, et se veut uni. À ce titre, le juge doit être intègre, discret et vecteur d'image de la race.

Afin d'éviter toute polémique, il convient de faire savoir aux éleveurs ou présentateurs de chevaux ou poulains que tout manquement de respect (verbal, gestuel ou autre...) à l'égard d'un ou des juges SF, entraînera le non jugement et donc l'élimination du ou des animaux d'un même auteur. Les engagements ne seront pas remboursés.

Les juges, à titre individuel, doivent s'abstenir de répondre à toute attaque contre les juges ou les jurys en général par voie de presse ou autre (emails, réseaux sociaux...)

Ces cas devront être transmis sans délai au Président du SBSF.

Toutefois, la courtoisie et la discussion seront toujours privilégiées. Le président de jury devra être disponible à la fin du rappel pour répondre aux questions des éleveurs sur l'évaluation de leurs chevaux.

- Le risque de conflit d'intérêt -

La suspicion de conflit d'intérêt est présente dans tout jury de concours. Chaque juge doit veiller, tant pour lui-même que pour la fonction qu'il représente, à ne pas prêter à la critique d'une telle situation.

Le SBSF entend être particulièrement vigilant afin de protéger sa notoriété, et l'intégrité reconnue du Corps des Juges.

Le juge doit refuser d'être un membre du jury dans un concours où il présente un animal, en qualité de naisseur, propriétaire, préparateur etc.... ou, plus largement, qu'il y ait quelque intérêt.

Le juge qui constate être dans une situation décrite ci-dessus, alors qu'il est présent sur l'évènement, doit en informer immédiatement le Président du concours et se récuser sur l'ensemble de l'évènement.

S'il constate cette situation au cours de l'évènement, il cesse immédiatement ses fonctions pour le reste de l'évènement et en informe le Président du concours.

La qualité relationnelle et / ou professionnelle ne doit, à aucun moment, influencer l'appréciation du juge.

c) TENUE SELLE FRANCAIS

A l'instar des présentateurs, les juges doivent porter les couleurs du SF dans tous les concours où ils officient (chemise SF, blouson, polo ...). Leur fonction doit être bien identifiée

Les juges SF bénéficient du tarif « adhérent » sur tous les produits de la gamme Selle Français.

Le Stud Book SF se garde le droit d'offrir ponctuellement à tout ou partie du corps des juges SF un vêtement aux couleurs SF. L'entretien reste à la charge du juge.

d) DÉFRAIEMENTS ET PRISES EN CHARGE

Les juges Selle Français sont bénévoles.

Concernant les concours locaux et régionaux : Le défraiement des kilomètres et frais annexes (hébergement - restauration) sont, ou non, pris en charge par l'association régionale organisatrice, selon la politique de l'association concernant les bénévoles.

Concernant les concours nationaux : les frais kilométriques et frais annexes sont pris en charge par l'organisateur, le SBSF ; les notes de remboursement des frais de vacation doivent être transmises au SBSF dans les 2 semaines qui suivent la fin de l'évènement.

Les frais kilométriques sont pris en charge à hauteur de 0.5€ TTC/km, la restauration à hauteur de 28€ TTC/repas.

e) LIMITE D'AGE

La limite d'âge pour pratiquer la fonction de juge est fixée au jour anniversaire de 80 ans.

f) PERTE DU STATUT DE JUGE ET SANCTIONS

La qualité du statut et de la fonction de juge se perd lors de la survenance des motifs suivants :

- Le décès ;
- La démission ;
- Le non renouvellement des adhésions au 31 mars de chaque année.

Le juge, quoique bénévole peut faire l'objet de sanctions et être exclus de la fonction et, en conséquence du Corps des Juges ; il ne perd pas son statut d'adhérent du SBSF.

Les sanctions sont de plusieurs niveaux :

- 1) La mise en garde qui peut être verbale ; décidée par le Président du Corps des Juges et son bureau.
- 2) Le blâme ; l'avertissement avec ou sans suspension de la fonction ; décidé par le Bureau du SBSF, sur proposition de la Commission des Conflits et du Président du Corps des Juges.
- 3) L'exclusion de la fonction ; décidée par le CA du SBSF, sur proposition de la Commission des Conflits et du Président du Corps des Juges.

Les motifs de sanction, pendant les événements et manifestations du SBSF et/ou des ARE, peuvent être :

- Comportemental : propos grossiers, insultes, colères, voix de faits, incorrections civiles, ébriété, retard chronique dans la prise de fonction etc....

- *Conflictuel : qualité relationnelles dégradées envers le SBSF, les ARE, le Corps des Juges, l'absence de solidarité collégiale ; le refus réitéré d'être présent au rappel des concurrents ; etc...*
- *La perte d'intérêt et de motivation : refus de déplacement, de participer au jury des évènements organisés par le SBSF, refus ou absences répétées d'assister aux stages de formation, séminaires etc...*

II. ORGANISATION & ANIMATION DU CORPS DES JUGES SELLE FRANÇAIS

a) ORGANIGRAMME DU CORPS DES JUGES SELLE FRANÇAIS

Le corps des juges est organisé de la manière suivante :

• Juges nationaux

Ils sont habilités à juger sur tous les concours nationaux et internationaux sur missions du SBSF. Ils participent à l'animation en partenariat avec le coordinateur régional. Ils sont tuteurs des juges régionaux, départementaux et du compagnonnage.

• Juges régionaux

Ils sont habilités à juger sur tous les concours régionaux et locaux France entière. Ils sont tuteurs pour les juges départementaux.

• Juges départementaux

Ils sont habilités à juger sur les concours locaux et régionaux.

• Stagiaires

Ils sont en formation et n'appartiennent pas au Corps des Juges, Ils jugent à blanc en attendant de devenir juge départemental. Ils sont suivis par un coordinateur régional. Ils accompagnent les jurys et sont la « 4ème personne ».

b) STRUCTURATION DU CORPS DES JUGES SELLE FRANÇAIS

• Président du Corps des Juges

Nomination :

Le mandat du Président du Corps des Juges est d'une durée de 4 ans. Il correspond à la durée du mandat des administrateurs du stud-book.

Le Président du Corps des Juges est nommé par le Président du SBSF.

Fonctions :

Le Président du Corps des Juges :

- *Veille à la cohésion du Corps des Juges avec son bureau,*
- *Est le porte-parole des juges SF et joue le rôle de force de proposition auprès du Conseil d'Administration du SBSF et de la Commission du Stud-Book. A ce titre, lui ou son représentant pourra participer aux réflexions concernant le schéma de sélection du Selle Français et le règlement technique des concours d'élevage,*
- *Propose au Président du SBSF la composition des jurys des épreuves nationales et nomme les présidents de jurys nationaux lorsqu'il est absent.*

• Bureau des juges

Le Corps des Juges Selle Français est animé par une équipe d'une 10aine de juges nationaux ou coordinateurs régionaux du stud-book. Cette équipe est dénommée : Bureau du Corps des Juges SF.

Nomination :

Le Bureau du Corps des Juges fonctionne sous la haute autorité du CA du stud-book.

Le Bureau du corps des juges est constitué pour une durée de 4 ans en correspondance avec la durée du mandat des administrateurs du stud-book. Il est renouvelé suite au renouvellement du Conseil d'Administration du stud-book. Un représentant désigné ou membre du Conseil d'Administration fait le lien entre le CA et le bureau des juges.

Le président du Corps des juges constitue son Bureau parmi le corps des juges nationaux et coordinateurs régionaux.

Fonctions :

Le bureau des juges est une force de proposition et de réflexion concernant les sujets qui concernent les juges.

Les remontées du terrain (réclamations, récriminations, etc....) sont traitées de la manière suivante : Par mail, faire remonter le sujet au chargé de mission SF, au président des juges et président du Stud Book, avec les informations suivantes :

- *Quand ?*

- Qui ?
- Quoi ?
- Comment ?

Le cas sera traité puis un courrier (ou mail) sera alors adressé à l'intéressé ou à son coordinateur régional (courrier signé conjointement par le Président des juges et Président du Stud Book SF).

• **Coordinateur régional**

Dans chaque région un juge dit « coordinateur régional » est chargé de faire le lien entre le Stud- book SF et les juges SF de la région. Il peut être assisté d'un adjoint dans sa tâche.

Nomination :

Le « coordinateur régional » et son adjoint, sont nommés par le stud-book SF en concertation avec le bureau des juges. Les présidents des ARE, les administrateurs SF régionaux et les juges nationaux de la région pourront être consultés. Le coordinateur régional et son adjoint s'engagent pour une durée de 4 ans (durée du mandat du président du Stud Book SF et du président des juges).

A l'issu de ce mandat, l'engagement pourra être renouvelé par le Stud Book SF après consultation de(s) l'intéressé(s) et du président de l'association régionale concernée.

Fonctions :

Le coordinateur régional a la charge :

- De la nomination des jurys de concours d'élevage dans sa région, en concertation avec le Président de ARE
- De l'animation du corps des juges SF dans sa région. De ce fait, il est responsable de l'organisation des formations juges, du compagnonnage, du suivi des stagiaires et de la recherche constante de nouvelles compétences.

Il peut s'appuyer sur des juges de sa région et son association régionale pour l'aider à mener à bien sa mission.

Il est le garant du cadre technique de la sélection du Selle Français dans les concours d'élevage.

Le coordinateur régional est un « chef d'équipe ». Il lui sera demandé :

- Une bonne connaissance du règlement des concours d'élevage
- Des connaissances informatiques (pour faire suivre les mails - produire des tableaux Excel - maîtrise de SHF CONCOURS...)
- Des compétences organisationnelles (organiser un rassemblement)
- Un bon relationnel avec l'A.R.E., les juges et les éleveurs

Cette fonction peut être amenée à évoluer d'une personne à une autre aux vues des responsabilités demandées.

• **Chargé de missions**

Salarié du Stud Book SF, il fait le lien entre le Stud Book SF et les équipes en région et travaille en étroite collaboration avec le président du Corps des juges. Met en œuvre les formations de juges, les passages d'examens, les jurys nationaux, les sessions de compagnonnage et les réunions d'informations auprès des juges.

III. ORGANISATION DES JURYS SELLE FRANÇAIS

Pour les concours locaux : sont mandatés des juges départementaux, régionaux et, autant que faire se peut au minimum un juge national. Les stagiaires en profitent pour écouter et parfaire leur formation.

Pour les concours régionaux : sont mandatés des juges régionaux et nationaux (autant que faire se peut au minimum un juge national). Les juges départementaux peuvent compléter les jurys. Les stagiaires en profitent pour écouter et parfaire leur formation.

Pour les concours nationaux et les finales : les jurys sont assurés par des juges nationaux, éventuellement par quelques spécialistes reconnus, désignés par le Président du stud-book SF en concertation avec le président du Corps des juges (éleveurs, vétérinaires, représentants de France- Dressage, représentants du concours complet, ASEP, cavaliers ACSOF, juges étrangers, marchands de chevaux, etc.) .

Les jurys, jusqu'au niveau régional, sont proposés et organisés par le coordinateur régional. Ils sont désignés en collaboration avec l'association régionale qui organise les aspects logistiques des concours d'élevage.

IV. FORMATIONS - EXAMENS ET COMPAGNONNAGE

a) LES FORMATEURS SELLE FRANCAIS

Une dizaine de juges nationaux, nommés par le Stud Book SF sur consultation du président du Corps des juges, assurent les actions :

- De formations
- De compagnonnage
- De passage d'examens
- De création de support de formations

Ces formateurs s'engagent pour une durée de 4 ans, sur la durée de leur mandat

b) LA FORMATION DES JUGES SF

Ces formations sont ouvertes aux juges départementaux, régionaux, nationaux et à certains stagiaires « sur recommandation » du coordinateur régional.

Elles permettent aux juges nationaux et régionaux de travailler sur des sujets particuliers et l'harmonisation des notes. Elles sont animées par les coordinateurs régionaux et le Stud Book SF (organisation, inscriptions, animation...) et des juges formateurs assurent la partie technique. Le Stud Book SF présente un thème précis, les modifications de règlements et leur actualisation.

Elles sont organisées tous les ans, dans la moitié des grandes régions qui n'accueillent pas de formations d'initiation, l'organisation financière est prise en charge par le SBSF.

Elles sont gratuites pour les participants adhérents, sous réserve d'être à jour de sa cotisation au Stud Book SF l'année en cours.

Tous les juges SF en activité doivent attester d'une participation d'au moins un an sur deux à ces formations.

En plus du calendrier des formations proposé par le Stud Book SF chaque année, des formations peuvent être organisées en région à l'initiative des coordinateurs régionaux en collaboration avec l'association régionale.

Le Stud-Book Selle Français délègue l'organisation du contrôle de performances à France Dressage - selon le Programme de Sélection du Stud Book Selle Français et le règlement des concours d'élevage et de caractérisation. La formation des juges du circuit Dressage est conjointement organisée entre le Stud Book Selle Français et France Dressage afin d'être en phase avec les exigences de la discipline.

c) LE COMPAGNONNAGE

L'essentiel de la formation des juges se fait par le biais du compagnonnage en région.

Sous le contrôle et l'organisation du coordinateur régional, les juges en formation intègrent un jury composé de juges plus aguerris pour se former.

Ce jury peut être actif sur un concours ou en marge des épreuves pour prendre le temps d'expliquer et interroger.

L'essentiel du compagnonnage est organisé par le coordinateur régional.

Le Stud Book SF peut organiser ponctuellement des sessions de compagnonnage :

- En faisant intervenir des juges formateurs en région
- En intégrant au jury officiel un juge régional candidat à l'examen national, lors des finales nationales.

d) RÉUNIONS D'INFORMATIONS & SEMINAIRES

• Réunions d'informations

Une réunion annuelle des juges nationaux et des coordinateurs régionaux et adjoints est organisée une fois par an pour dresser un bilan de la saison écoulée, et peut être l'occasion de l'étude d'un thème spécifique. Les coordinateurs régionaux sont chargés de recueillir les informations des juges régionaux, départementaux et stagiaires, ainsi que des Présidents des Associations d'Éleveurs pour les communiquer à cette occasion.

Des réunions annuelles de juges en région peuvent être organisées à l'initiative des coordinateurs régionaux.

• Séminaire des juges

Ponctuellement, des groupes de travail constitués de juges nationaux et d'experts (vétérinaires, cavaliers pros, etc.... invités par le Stud Book SF) peuvent être rassemblés à l'occasion de séminaires pour répondre à des problématiques précises.

e) ACCÈS AU CORPS DES JUGES, PASSAGE DE NIVEAU & TEST D'ÉVALUATION

• Devenir stagiaire

- 1) Participer à une formation d'initiation au jugement
- 2) Avoir pris connaissance et accepté le règlement des juges
- 3) S'identifier et présenter sa candidature au coordinateur régional, son A.R.E. et le Stud Book SF
- 4) S'engager à assurer un nombre minimal de jugements annuels et ce à raison d'au moins six concours sur deux ans représentant au moins cent animaux.
- 5) Être à jour de sa Cotisation SF

• De stagiaire à juge départemental

Sous réserve d'être à jour de sa cotisation SF, à l'issue de la période minimum de 2 ans (à raison d'au moins six concours sur deux ans représentant au moins cent animaux, le stagiaire est proposé pour devenir juge départemental SF au stud-book par son coordinateur régional en fonction des besoins.

S'il est admis juge départemental par le SBSF il intègre alors le Corps des juges SF, dont la liste est tenue par le stud-book et peut officier comme juge officiel départemental dans les concours de la race.

• De juge départemental à juge régional

Le passage de juge départemental à juge régional nécessite la réussite d'un test obligatoire. (Détail en annexe). Un minimum de chevaux et de concours sur plusieurs années et est nécessaire pour appuyer sa demande de changement de niveau : à raison d'au moins six concours sur deux ans représentant au moins cent animaux.

Le candidat pose sa candidature auprès du coordinateur régional. Celle-ci sera proposée au Stud- book pour acceptation du passage d'examen.

• De juge régional à juge national

Le Stud Book SF qui détermine les besoins en juges nationaux, en fonction des retours des coordinateurs régionaux et A.R.E.

Le Stud Book SF propose aux juges régionaux candidats ou intéressés de passer l'examen du niveau national (détail en annexe).

f) V.A.E. ET HABILITATION A EXPERTISER

• VAE : la validation des acquis de l'expérience

Au vu de son parcours, un candidat qui remplit, par ailleurs toutes les conditions d'admission, peut demander une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour postuler au niveau départemental ou régional. Il devra avoir participé à deux formations continues entrecoupées d'une année de jugement en parallèle des concours. Cette demande motivée par le coordinateur régional devra se faire directement auprès du stud-book qui statuera via le bureau des juges SF de sa pertinence.

• Habilitation à expertiser

Le SBSF peut délivrer à des juges départementaux ou techniciens SF (sous réserve de participer à une formation de perfectionnement), une « habilitation à expertiser des juments en vue de leur labellisation SF et des chevaux en vue de leur Inscription à Titre Initial » ; Cela s'appliquera principalement pour des expertises à l'étranger afin que les juments puissent produire en Selle Français et que les produits puissent s'inscrire au Stud-book SF.

V. ÉCHANGES INTERNATIONAUX & ÉQUIVALENCES

a) ÉCHANGES INTER-STUD-BOOKS EN FRANCE

Les membres du Corps de juges Selle Français sont autorisés à juger les chevaux des autres races sous réserve d'une demande par le Stud book requérant et de l'acceptation du Stud Book SF.

b) JUGES SF/SHF

Le contrôle de performance (4 - 6 ans) est délégué à la SHF. En concertation, le Président du Stud Book SF et le Pré

sident du Corps des juges SF, désignent les juges volontaires pour intervenir sur les C.I.R. et les Finales Nationales SHF.

c) ÉQUIVALENCES

Des équivalences pourront être établies entre les différents Stud Books français. Sur demande du candidat et l'acceptation de son Stud book d'origine, et sous conditions :

- D'une adhésion au Stud Book SF
- D'une participation aux formations juges SF
- D'une recommandation du coordinateur régional (implication et état d'esprit)

d) ÉCHANGES INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS

Dans un souci d'ouverture et de développement (source de progrès), des protocoles d'échanges de juges avec les grands pays d'élevage (Allemagne, Belgique, Espagne, Hollande...) peuvent être instaurés.

Sur demande, le stud-book SF enverra des juges nationaux à l'étranger.

De même, dans les pays où le stud-book SF possède des antennes ou des représentants, des juges nationaux peuvent assurer la formation sur place des éleveurs qui pourront être admis comme stagiaires lors des finales nationales SF.

Ces échanges de juges doivent servir d'outil promotionnel pour la race, développer des échanges commerciaux avec les pays concernés et recueillir les inscriptions au stud-book SF.

Les juges SF qui seraient invités, en qualité de juge, à officier sur des concours privés en France ou à l'étranger, pour des races étrangères, devront obtenir un accord préalable du stud-book SF. Un juge SF officiant en tant que juge, sans accord du stud-book pourra être suspendu.

e) YOUNG BREEDERS

Le stud-book SF participe au programme de la WBFSH des Young Breeders. Ce programme, qui rassemble tous les Stud Book de chevaux de sport, est constitué d'épreuves de jugement, de présentation, et de connaissances autour du cheval.

Un programme national a été mis en place.

Les juges en activité peuvent être sollicités en région pour intervenir à l'occasion des formations YB ou pour encadrer et former des YB.

Ce programme constitue une excellente porte d'entrée qu'il faut privilégier, pour découvrir la discipline du jugement.

Avec le soutien de :



Stud-Book Selle Français

Contact : Caroline Legrand • 06 58 56 90 85 • caroline.legrand@sellefrancais.fr

10 rue du Bois Gasseau 77210 Samoreau

ANNEXE : MODALITES DE PASSAGE D'EXAMEN

Déroulement du test sur le terrain

Pour toute candidature à l'examen : seront demandés :

- Une lettre de recommandation du coordinateur régional
- Une lettre de recommandation du président de l'association régionale
- Un avis écrit des formateurs
- Une lettre de motivation

Tirage au sort de 12 chevaux parmi les concurrents du concours : passage de l'examen écrit dans les conditions de jury de concours.

2 chevaux tests avec le jury de référence pour s'étalonner.

10 chevaux en situation réelle de jury sur chaque atelier.

Pour être validée, les grilles devront être complètes avec : la date, le lieu, le nom des chevaux, leur numéro dans le concours, le nom et la signature du candidat.

À l'issue du concours, Les grilles d'examen signées par le Président du Jury (qui en conservera une copie) seront transmises au stud-book pour traitement et analyse.

Les notes du candidat sont enregistrées dans le logiciel prévu à cet effet puis comparées à celles du jury référent.

Analyse des résultats

Toutes les notes du candidat sont relevées. Leur analyse se fait par atelier et poste par poste.

- 1- Le % de conformité exacte des notes par rapport au jury référent
- 2- Le % de conformité des notes à + ou - 1 point par rapport au jury référent
- 3- Le % de conformité du classement à + ou - 3 places par rapport au jury référent
- 4- La « lecture » de quelques chevaux à l'oral devant les juges

Règle :

Réussi si : - 4A D = Éliminatoire

- Ou 3A1B
- Ou 3A1C
- Ou 2A2B
- Ou 1A3B

Juges nationaux - critères de réussite :

Notes conformes	40% et +	35% à 39,99%	30% à 34,99%	< 30%
	A	B	C	D
Notes à + ou - 1 point	80% et +	75% à 79,99%	70% à 74,99%	< 70%
	A	B	C	D
Classement à + ou - 3 places	45% et +	40% à 44,99%	35% à 39,99%	< 35%
	A	B	C	D
Oral	A	B	C	D

Juges régionaux - critères de réussite :

Notes conformes	40% et +	35% à 39,99%	30% à 34,99%	< 30%
	A	B	C	D
Notes à + ou - 1 point	80% et +	75% à 79,99%	70% à 74,99%	< 70%
	A	B	C	D
Classement à + ou - 3 places	45% et +	40% à 44,99%	35% à 39,99%	< 35%
	A	B	C	D
Oral	A	B	C	D

Transmission des résultats :

Les résultats sont confidentiels.

- Candidats Juges régionaux : Le résultat du test est communiqué par le stud-book au juge référent de la région qui le transmet au candidat.

- Candidats Juges nationaux : Le résultat du test est communiqué par le stud-book au Président des Juges qui le transmet au candidat.

Validation :

L'inscription du juge dans le niveau atteint (départemental, régional, national) est validée par le Conseil d'Administration du stud-book.

Le Stud Book délivrera un diplôme à chaque juge promu qui sera remis lors de la réunion annuelle des juges.

Utilisation de l'outil d'évaluation

Outre les tests de juges, l'outil d'évaluation est un instrument pour la formation continue. Il contribue à l'harmonisation des juges atelier par atelier et sert également à chacun d'outil d'amélioration de ses compétences.